

Enquête sur les problèmes posés
par une naissance

INSTRUCTIONS AUX ENQUÊTEURS

PLAN :

- I Introduction (p. 2)
- II Le matériel de l'enquête (pp. 3 - 4)
- III Les différents aspects du travail de l'enquêteur (pp. 5-6)
- IV La prise de contact et l'entretien (p. 7)
- V Le questionnaire (pp. 8-11)

Très important :

1) Si un problème, quel qu'il soit, surgit dans le cours de votre travail, écrivez, ou téléphonez en P.C.V., à :

Alain MONNIER
I.N.E.D.
27, rue du Commandeur
75675 PARIS Cedex 14
Tél. 336 44 45 poste 353

2) Si vous êtes contraint(e), pour une raison ou pour une autre, d'interrompre votre participation à cette recherche, nous vous demandons de nous prévenir immédiatement, et de nous retourner les fiches-adresses et les questionnaires.

1 - L'organisme responsable de l'enquête :

L'Institut National d'Etudes Démographiques est un établissement public, sous tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population. L'I.N.E.D. étudie les phénomènes démographiques (natalité, nuptialité, mortalité, migration) dans leur dimension statistique, comme dans leur dimension psycho-sociologique. L'I.N.E.D. a également étudié les problèmes de l'enseignement, de la scolarisation, du niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire.

Les travaux effectués par l'I.N.E.D. sont publiés soit dans la revue POPULATION, sous forme d'articles, soit dans la collection des "Travaux et Documents de l'I.N.E.D."

2 - L'enquête sur les problèmes posés par une naissance

L'enquête à laquelle vous participez se propose d'étudier les problèmes qui peuvent surgir dans une famille à l'occasion d'une naissance : problèmes liés à la grossesse, à l'accouchement, au travail de la femme, à la garde de l'enfant, au logement. La connaissance des difficultés que connaissent les femmes, et les couples, qui viennent d'avoir un enfant permettra de définir les mesures susceptibles de réduire ces difficultés.

Cette étude prend place dans le domaine général des études sur la fécondité, et fait suite à de précédentes recherches effectuées par l'I.N.E.D. (citons en particulier l'enquête sur la fécondité effectuée en 1970).

Afin de procéder à cette étude un échantillon de femmes ayant eu un enfant au cours du 3e trimestre 1973 a été constitué.

Il n'est pas inutile de préciser comment a été constitué cet échantillon : en effet les femmes que vous allez interroger ne manqueront pas de vous demander comment, et pourquoi, elles ont été désignées pour être interrogées.

Les femmes constituant l'échantillon ont été désignées exclusivement par tirage au sort.

Dans plusieurs centaines de communes, répartiés sur tout le territoire, 3.000 femmes mariées ayant eu un enfant au cours du 3e trimestre 1973 ont ainsi été retenues de façon totalement aléatoire.

Les deux seules raisons qui font qu'une femme appartient à l'échantillon sont donc : d'une part le fait d'avoir eu un enfant au cours du 3e trimestre 1973, d'autre part le fait d'habiter dans une commune faisant partie d'un échantillon déterminé, lui aussi, par tirage au sort.

Il n'y a pas d'autres raisons qui ont présidé au choix des femmes que vous devez interroger. Eventuellement insistez sur ce fait.

LE MATERIEL DE L'ENQUETE

1 - Fiches-adresses

Ces fiches vous permettent :

- a - d'identifier (nom et adresse) les femmes à interroger
- b - d'attribuer un numéro aux questionnaires remplis
- c - de nous transmettre un certain nombre d'informations

Description des fiches-adresses :

a - au recto :

- nom de l'enquêteur : inscrivez votre nom à l'emplacement prévu
- nom et adresse de la femme à interroger ; en cas d'erreur dans le nom, ou d'adresse inexacte, écrivez nous ou téléphonez. Dans un certain nombre de cas, nous n'avons pu connaître l'adresse complète des femmes habitant les petites communes rurales ; vous devez alors vous renseigner sur place.
- mention "était salariée" ou "n'était pas salariée" : il s'agit de la situation de la femme au moment de la naissance. Si la femme n'était pas salariée, vous avez de grandes chances de la trouver chez elle dans la journée ; si par contre elle était salariée allez plutôt la voir le soir ou le samedi.
- numéro du questionnaire : c'est le numéro que vous devez reporter à la fin du questionnaire, dans l'encadré prévu à cet effet.
- adresse-repère : voir question 126

b - au verso

- dates et heures des visites : vous inscrivez la date et l'heure de chaque visite.
- résultat des visites : vous entourez le numéro correspondant au résultat de chacune des visites et, en cas d'absence (après la 3e ou 4e visite), de refus, de déménagement ou pour tout autre cas, vous donnez les précisions qui vous sont demandées ; en particulier, si la femme a déménagé et que vous ayez pu obtenir sa nouvelle adresse, il est très important pour nous que vous nous la fassiez connaître.

Quelque soit le résultat de l'enquête, vous devez nous retourner les fiches-adresses.

2 - Les questionnaires :

Nous vous adressons autant de questionnaires que de fiches-adresses, plus un exemplaire supplémentaire. Nous vous demandons de nous retourner, en fin d'enquête, les questionnaires non-utilisés, sauf l'exemplaire supplémentaire que vous pouvez garder.

3 - Lettres d'introduction

Ces lettres sont destinées aux femmes que vous devez interroger. Elles insistent sur le caractère scientifique de l'enquête et garantissent l'anonymat des réponses.

Nous ne saurions trop vous conseiller de les faire parvenir, soit par la poste, soit en les déposant vous-même dans la boîte à lettre (sous enveloppe nommément adressée à la femme) quelques jours avant votre visite. La prise de contact se trouvera ainsi simplifiée : la femme aura pu lire calmement la lettre et elle ne sera pas surprise de votre visite. Toutefois n'expédiez pas ces lettres plus d'une semaine avant de vous présenter, sinon vous risquez que les femmes auxquelles vous rendez visite ne s'en souviennent plus. Il s'agit donc pour vous de prévoir le calendrier de vos visites.

4 - Lettre d'attestation

Cette attestation permet de prouver, si besoin en est, votre qualité d'enquêteur effectuant une recherche pour l'I.N.E.D. Vous ne la présenterez que si on vous la demande, ce qui se produit très rarement.

La date limite d'exécution du travail est précisée sur cette lettre. Sauf circonstances exceptionnelles cette date limite est impérative ; elle ne doit jamais être dépassée sans en avertir l'I.N.E.D.

5 - Bordereau d'envoi

Lorsque vous vous êtes présenté(e) à toutes les adresses que nous vous communiquons, et que vous avez effectué les enquêtes, vous nous retournez ce bordereau signé, en mentionnant le nombre total de questionnaires remplis.

6 - Cartes "Grille des revenus"

Aux questions 124 et 125, vous présentez cette carte à la femme interviewée pour qu'elle se situe sur une échelle des revenus.

7 - Enveloppes et timbres

Vous avez à votre disposition :

- a - des enveloppes de format ordinaire et des timbres à 0,50F. pour vous permettre d'expédier les lettres d'introduction.
- b - des enveloppes grand format, affranchies, destinées à nous retourner les questionnaires et les fiches-adresses. Chacune de ces enveloppe est affranchie de façon à contenir 5 questionnaires et 5 fiches-adresses. Ne dépassez pas ce nombre.

LES DIFFERENTS ASPECTS DU TRAVAIL DE L'ENQUETEUR

Les étapes de votre travail, à partir du moment où vous avez reçu les documents constituant le matériel de l'enquête sont les suivantes :

1 - Expédier, ou déposer, les lettres d'introduction, en échelonnant ces envois comme nous l'avons vu ci-dessus, en fonction du calendrier de vos visites.

2 - Vous rendre aux adresses indiquées. Différents cas peuvent alors se présenter, que nous allons passer en revue :

a) la femme nommément désignée sur la fiche d'adresses est chez elle. Il s'agit alors pour vous de vous présenter, de rappeler le but de votre visite et, si elle accepte, de lui poser le questionnaire. Nous verrons ci-dessous plus en détail comment effectuer cette prise de contact et comment poser le questionnaire.

b) la femme que vous devez interroger est absente, mais vous acquérez la certitude qu'elle habite effectivement à cette adresse (son nom est sur la boîte à lettre, il y a quelqu'un chez elle, un(e) voisin(e) vous renseigne ...). Dans ce cas il vous faudra revenir et nous vous demandons d'essayer 3 ou 4 visites avant d'abandonner.

c) la femme est là, mais elle refuse de répondre à l'enquête. C'est à vous de voir jusqu'à quel point vous pouvez insister sans l'importuner.

d) la femme est là, mais son enfant né en 1973 est mort. Il s'agit là d'un cas qui n'a que très peu de risque de se présenter. Si par malchance cela vous arrive il n'est évidemment pas question d'effectuer l'enquête.

e) la femme n'habite plus à l'adresse qui figure sur la fiche-adresse. Il est très important pour la rigueur de notre enquête que nous puissions la retrouver. Aussi nous vous demandons de vous renseigner, auprès des voisins, éventuellement auprès de la concierge, pour essayer de connaître la nouvelle adresse. Si vous y réussissez, vous la notez sur la fiche-adresse, et deux cas se présentent alors :

- cette nouvelle adresse est plus ou moins proche de l'ancienne, et vous pouvez vous y rendre. Vous essayez alors d'effectuer l'enquête.

- cette nouvelle adresse est trop éloignée pour que vous puissiez y aller, et vous nous retournez alors la fiche-adresse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, respectez la règle suivante : vous ne devez interroger que la femme nommément désignée sur la fiche-adresse, à l'exclusion de toute autre personne.

3 - Dès que vous avez effectué 5 enquêtes, vous nous retournez les questionnaires remplis, en y incluant les fiches-adresses correspondantes.

Vous joignez également à cet envoi les fiches-adresses qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas donné lieu à une enquête.

4 - Lorsqu'il ne vous reste plus aucune adresse à exploiter, vous remplissez le bordereau d'envoi et vous nous le faites parvenir en même temps que les dernières enquêtes.

LA PRISE DE CONTACT ET L'ENTRETIEN

1 - La prise de contact

La prise de contact est le moment le plus délicat d'une enquête. Dans la mesure où les femmes auxquelles vous rendez visite auront reçu la lettre d'introduction, votre tâche sera facilitée. Il est bon toutefois de rappeler quelques notions qui peuvent vous être utiles :

- Présentez-vous en vous référant à la lettre d'introduction et en rappelant votre qualité d'enquêteur effectuant une recherche pour l'Institut National d'Etudes Démographiques, organisme officiel.

- Si nécessaire insistez sur le caractère anonyme de l'enquête ; si la femme s'étonne que cette enquête puisse être anonyme alors que vous connaissez son nom et son adresse, précisez bien que ni le nom ni l'adresse ne figurent sur le questionnaire : c'est en cela que les réponses sont anonymes.

- Vous pouvez rappeler également le sujet de l'enquête, ainsi que la but poursuivi : définir des mesures susceptibles d'alléger les problèmes qu'une naissance peut poser.

2 - L'entretien

Pour mener un entretien, il y a quelques règles simples à observer :

- Bien connaître le questionnaire avant d'entreprendre les entretiens
- Dans la mesure du possible interroger en tête à tête
- Poser les questions d'une voix distincte, éventuellement répéter la question ; écrire lisiblement
- Poser verbalement toutes les questions et ne jamais laisser la personne interrogée remplir elle-même le questionnaire
- Poser les questions dans le texte même de leur rédaction, et dans l'ordre du questionnaire ; ne passer à une nouvelle question qu'après avoir obtenu et noté la réponse à la question précédente.
- Chercher à obtenir des réponses très précises aux questions de fait. Le cas échéant suggérer à la femme de rechercher sur un document (livret de famille, carnet de maternité, bulletin de salaire, carte de Sécurité Sociale..) la date ou le chiffre qui lui échappe.
- Recueillir les réponses aux questions d'opinion ou d'attitude telles qu'elles sont données, sans les simplifier. Ne jamais suggérer de réponse, ni engager une discussion sur la réponse qui vous est donnée.

LE QUESTIONNAIRE

Tout d'abord quelques remarques générales :

a - La notation des réponses :

Les questions, par la forme des réponses qu'elles impliquent, sont principalement de deux types :

- Questions fermées (ex. questions 3, 3a) : un nombre limité de réponses est prévu, et à côté de chaque réponse figure un chiffre : vous entourez le chiffre correspondant à la réponse donnée. Si par erreur un mauvais chiffre a été entouré, le barrer par une croix.

- Questions ouvertes (ex. question 3b) : la réponse doit être consignée dans les termes mêmes employés par l'enquêtée, à la première personne, et notée avec le maximum de fidélité sur les lignes réservées à cet effet.

Si l'enquêtée ne sait pas, ne peut pas ou ne veut pas répondre, vous inscrivez un point d'interrogation, ou entourez le chiffre correspondant (zéro).

b - Comment savoir si une question doit être posée, ou ne pas être posée ?

Toutes les questions ne doivent pas être posées à toutes les femmes.

En effet, d'une part certaines questions sont des sous-questions, qui ne doivent être posées que si l'enquêtée a donné une certaine réponse à la question principale (exemple : la question 1a est posée aux femmes qui ont répondu OUI à la question 1, la question 1b est posée à celles qui ont répondu NON à la question 1) d'autre part, certaines questions doivent être posées aux seules femmes qui se trouvent dans une situation déterminée (exemple : les questions 13, 14, 15, sont posées aux seules femmes qui ont déjà eu un, ou plusieurs enfants).

Pour savoir si une question doit être posée ou non, il y a une seule règle, très simple : respectez scrupuleusement le système de flèches et d'indications du type "passez à la question ..." qui figure sur le questionnaire.

Nous allons maintenant voir en détail certaines questions :

Question 1 : Souvenez-vous de la réponse à cette question ; vous aurez besoin de savoir, dans la suite du questionnaire, si la femme a déjà eu un ou plusieurs enfants, ou si au contraire il s'agit de son premier enfant.

Question 2 : "qualité" : il s'agit de savoir la qualité (par ex. une amie, un sous-locataire ...) des personnes qui vivent au domicile du ménage, sans lui être apparentées.

Question 4 : S'il s'agit du premier enfant (cf. question 1), vous dites "... votre grossesse ..." ; s'il ne s'agit pas du premier enfant, vous dites "... votre dernière grossesse ...".

Questions 13 et 14 : S'il s'agit du deuxième enfant, vous dites :

à la question 13 : "... la précédente ?

à la question 14 : "... le précédent ?

s'il s'agit du 3e, 4e, etc... enfant, vous dites :

à la question 13 : "... les précédentes ?

à la question 14 : "... les précédents ?

Question 18 : Si la femme ne comprend pas l'expression "font passer l'enfant", vous précisez : "se font avorter".

Question 20 : Bien distinguer "Pas d'idée précise" et "Ne répond pas". Si la femme déclare "Je ne sais pas", "Ça dépend"... vous entourez le 4 (pas d'idée précise).

Question 26 : Souvenez-vous de la réponse à cette question : vous aurez besoin de savoir dans la suite du questionnaire, si la femme a travaillé, ou non, durant la grossesse.

Question 27 : Souvenez-vous également de la réponse à cette question.

Filtre A : Il ne s'agit pas d'une question à poser, mais d'une indication vous permettant de savoir quelles questions poser en fonction de la réponse à la question 26.

Filtre B : Ici encore il ne s'agit pas d'une question à poser, mais d'une indication vous permettant de vous "orienter" dans le questionnaire en fonction de la réponse à la question 26.

Questions 43a : Si la durée mentionnée à la question 43 est supérieure à 6 semaines, vous dites : "... arrêté de travailler plus tôt qu'il n'est habituel ?", si la durée mentionnée est inférieure à 6 semaines vous dites : "... arrêté de travailler plus tard qu'il n'est habituel ?"

Filtre C : Vous permet de vous orienter en fonction de la réponse à la question 27.

Question 44a : Si la durée mentionnée à la question 44 est supérieure à 8 semaines vous dites "... recommencé à travailler plus tard qu'il n'est habituel ?", si la durée mentionnée est inférieure à 8 semaines, vous dites "... recommencé à travailler plus tôt qu'il n'est habituel ?".

Question 48 : Si la femme a plusieurs enfants, vous dites "... vos enfants ?" sinon vous dites "... votre enfant ?".

Question 67 (et 67a, 67b) et question 68 (et 68a) : Attention, souvenez-vous de la réponse à la question 27 pour savoir si vous devez poser la question 67 (et 67a, 67b) ou la question 68 (et 68a).

Question 67b : Rappel de quelques définitions :

- les crèches "ont pour objet de garder pendant la journée, durant le travail de leurs mères, les enfants bien portants ayant moins de trois ans accomplis".

- les pouponnières "ont pour objet de garder jour et nuit les enfants qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille, ni bénéficier d'un placement familial surveillé".

Question 78 : Rappel de définition :

- Les crèches familiales "assurent la garde des enfants chez des gardiennes agréées surveillées".

Question 90a : Vous citez la somme touchée par la femme. Vous dites : "Pour quelles raisons avez-vous touché seulement 600F. ?", par exemple, si la femme a déclaré, à la question 90, avoir touché 600F.

Question 9+ : Selon la législation en vigueur en 1973 (année de la naissance des enfants), l'allocation de maternité était versée sous certaines conditions, dont la plus déterminante, compte tenu des caractéristiques de la population enquêtée, est la suivante :

La naissance doit intervenir dans certains délais, à savoir :

S'il s'agit d'une première naissance : dans les deux premières années du mariage, ou avant que la mère ait dépassé l'âge de 25 ans.

S'il s'agit d'une naissance autre que la première : dans les 3 ans suivant la précédente maternité.

Un certain nombre de femmes n'ont donc pas touché l'allocation maternité parce qu'elles n'y avaient pas droit.

Question 104 : Il s'agit, pour la femme interrogée, de se prononcer sur chacune des raisons énumérées. Avant de citer la deuxième raison (l'accouchement), vous attendez donc d'avoir obtenu la réponse relative à la première raison (la grossesse), et vous procédez de la même manière pour les autres raisons.

Questions 108 : Cette question ne doit être posée que si le mari ne vit pas avec la femme (cf. question 2).

Questions 110, 112, 114, 119, 120a, 121a, 122a, 123, 123a : Ces questions doivent être posées même si le mari ne vit pas avec la femme interrogée.

Si la femme est divorcée, vous pouvez modifier le texte de chacune de ces questions en disant "votre ex-mari ...". Si la femme est veuve (cas extrêmement rare) vous pouvez modifier le texte de chacune des questions en le mettant à l'imparfait, par exemple vous direz (question 119) : "Et votre mari, était-il Français de naissance etc...".

Questions 124 et 125 : Vous présentez à la femme interrogée la carte "Grille des revenus" en lui demandant de vous indiquer seulement la lettre correspondant au groupe auquel appartient le revenu mensuel du ménage, ou son propre salaire. Si le ménage, ou la femme, a des revenus variables, vous demandez à la femme de vous indiquer le groupe correspondant à un revenu mensuel, ou un salaire mensuel, moyen.

Question 125 : Le terme ~~salaire~~ est ici pris dans un sens très large : il s'agit de ce que gagne la femme par son travail, qu'elle soit salariée ou non.

Question 126 : En principe cette question ne pose pas de difficulté, et les femmes interrogées acceptent de donner des adresses, sauf si elles ne pensent pas déménager. Si vous rencontrez des réticences, précisez bien qu'il n'en résultera aucune gêne ni aucun ennui pour les personnes dont la femme vous donnerait l'adresse.

Question 127 et suivantes : Ces questions sont à remplir le plus tôt possible après l'entretien, mais hors de la présence de la femme interrogée.

Questions 127 : Même si ces "problèmes particuliers" ont été évoqués à travers les réponses qu'a pu donner la femme, vous devez les rappeler ici, en les précisant éventuellement.

Question 131 : Vous résumez brièvement le climat de l'entretien.

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE LE NUMERO DU QUESTIONNAIRE